

Programme de la formation

TP OVT - Titre Professionnel Opérateur en Vidéoprotection et en Télésurveillance

1-Objectifs

A l'issue de la formation, le candidat sera en mesure d'assurer la surveillance visuelle d'un lieu à l'aide de vidéosurveillance ou de vidéoprotection, gérer la sécurité des personnes, des lieux et des biens au moyen d'un dispositif de télésurveillance et réguler l'organisation des interventions.

2-Prérequis

Être majeur,

Avoir le niveau B1,

Être titulaire du numéro préalable délivré par le CNAPS nécessaire à l'entrée en formation ou d'une carte professionnelle en cours de validité,

Avoir un casier judiciaire vierge.

3-Contenu de formation

1ère partie : Tronc Commun (42 heures)

Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure, Connaître les dispositions utiles du code pénal, Application de l'article 73 du code de procédure pénale, Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques, Respecter la déontologie professionnelle, Savoir analyser les comportements conflictuels, Savoir résoudre un conflit, Le Sauvetage Secourisme du Travail, Savoir transmettre des consignes, Réaliser une remontée d'informations.

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure

Maîtriser : L'explication initiale du livre VI (contexte, logique) ; L'architecture d'ensemble ; Les conditions d'accès à la profession (moralité et aptitude professionnelle) ; Le principe d'exercice exclusif ; Le principe de neutralité ; La détention et usage des armes ; Les dispositions visant à éviter la confusion avec un service public et sanctions (avec cas concrets) ; Les spécificités des services internes ; Le régime de la carte professionnelle et les téléservices. Les sanctions afférentes au non-respect de ces dispositions.

- Connaître les dispositions utiles du code pénal

Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir : Les conditions légales de rétention d'une personne avant mise à disposition des forces de police ; La non-assistance à personne en danger ; L'omission d'empêcher un crime ou un délit ; L'usurpation de fonctions ; L'atteinte aux systèmes de traitement automatisé ; L'appropriation frauduleuse ; Le fonctionnement des juridictions pénales.

- Application de l'article 73 du code de procédure pénale

Savoir respecter les conditions d'interpellation de l'article 73 du code de procédure pénale.

- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques

Connaître la législation relative : Au respect de la vie privée ; Au respect du droit de propriété ; Aux juridictions civiles ; À la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

- Respecter la déontologie professionnelle

Respecter : Le secret professionnel ; Les principes déontologiques. Être averti sur les marchandages et les sanctions spécifiques associées.

- Les Principes de la République

Connaître : les principes de la République notamment la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la non-discrimination, la liberté de conscience, la prévention de la violence et le respect de la dignité de la personne humaine ; les symboles de la République (devise, emblème national, hymne national) et le respect qui leur est dû ; l'Etat de droit et le respect de l'ordre

public.

- **Savoir analyser les comportements conflictuels**

Connaître : Les origines des conflits ; Les différents types de conflits ; La stimulation et les motivations des conflits ; Les étapes d'un conflit ; La prévention du conflit.

- **Savoir résoudre un conflit**

Savoir : Traiter une agression verbale ; Gérer les émotions ; Adopter des techniques verbales ; Intervenir par étapes ; Adopter une posture, un regard et une gestuelle adaptés.

- **Le Sauveteur Secouriste du Travail - Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise**

• Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou dans la profession. Le rôle de sauveteur secouriste du travail. Le cadre juridique de l'intervention du SST. • Présentation du programme de la formation SST et des principaux thèmes abordés. • Identifier le cadre juridique du rôle du SST. • Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

- **Protéger de façon adaptée**

• Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations. • Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées. • Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

- **Examiner la victime - Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime**

Examiner la victime : Face à une situation d'accident du travail, le titulaire de la formation SST doit être capable de : • Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée. • Reconnaître les autres signes affectant la victime. • Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre. Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptés au plus près de la victime : • Définir les différents éléments du message d'alerte. • Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise. • Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

- **Secourir la victime de manière appropriée**

• Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer. • Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir indiquée dans le guide des données techniques. • Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

- **Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention dans l'entreprise**

• S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise. • Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

- **Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail - Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention**

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail : • Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées. • Déterminer des risques et leurs dommages potentiels. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention : • Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement. • Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse repérée. • Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

- **Savoir transmettre des consignes, Réaliser une remontée d'informations**

Savoir transmettre des consignes : Savoir : Mettre en œuvre et transmettre des consignes écrites ou orales ; Transmettre des consignes permanentes, particulières ou ponctuelles ; Transmettre des consignes dans le cadre d'une intrusion, de malveillance, d'incendie d'accidents. Réaliser une remontée d'informations : Savoir : Faire un compte rendu oral ; Faire un compte rendu écrit ; Faire un rapport.

2ème partie : Télésurveillance (112 heures)

Connaître le fonctionnement d'une station centrale de télésurveillance, Connaître la certification, les critères de qualité, La composition d'un système de sécurité, Connaître les missions auxquelles peuvent répondre les stations centrales, Connaître les règles de certification entrant dans la chaîne de sécurité, Les risques majeurs, Les risques électriques, Les risques incendie, Maîtriser la gestion des évènements, Maîtriser les logiciels de télésurveillance, Maîtriser les procédures de traitement de la chaîne de sécurité, Connaître le traitement d'alarme entraînant des spécificités, Maîtriser la relation avec les interlocuteurs, Maîtriser le comportement à adopter vis-à-vis des interlocuteurs, Maîtriser la rédaction, Mise en situation pratique télésurveillance.

- **Connaître le fonctionnement d'une station centrale de télésurveillance**

Savoir : L'architecture, l'informatique ; L'organisation.

- **Connaître la certification, les critères de qualité**

Savoir : La certification de télésurveillance.

- **La composition d'un système de sécurité**

Connaître : La détection ; La signalisation ; Les organes de commandes ; La centralisation ; La transmission. 8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique.

- **Connaître les missions auxquelles peuvent répondre les stations centrales**

Savoir : La télésurveillance ; La vidéoprotection ; La téléassistance ; La détection incendie ; Le pistage permettant de relever et de scruter les mouvements des personnes ; La protection du travailleur isolé.

- **Connaître les règles de certification entrant dans la chaîne de sécurité**

Savoir : Les référentiels existants ; Les modes d'organisation ; Les exigences ; Les procédures.

- **Les risques majeurs**

Maîtriser : Les plans de prévention ; Le document unique ; Les plans particuliers d'intervention (ppi, poi, pppt, etc.) ; L'organisation de l'intervention ; La directive SEVESO. 3 heures dont 1 heure de mise en situation pratique.

- **Les risques électriques**

Sensibilisation aux risques électriques ; Les risques électriques OVT. Savoir : Manipuler des équipements électriques ; L'habilitation électrique. 8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique.

- **Les risques incendie**

Savoir : Reconnaître les causes et les effets des incendies ; Utiliser un tableau de signalisation incendie ; Repérer les agents, les procédés et les matériels ; Organiser une intervention. 8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique.

- **Maîtriser la gestion des évènements**

Savoir : Analyser et appliquer les procédures. 4 heures dont 2 heures de mise en situation pratique.

- **Maîtriser les logiciels de télésurveillance**

Savoir : La structure des logiciels métiers.

- **Maîtriser les procédures de traitement de la chaîne de sécurité**

Savoir : Les consignes ; La prise en compte d'un événement/ début de traitement ; Les opérations de levée de doute ; L'exploitation et le traitement des images ; L'intervention ; Les forces de l'ordre ; Les mesures conservatoires ; La clôture d'un événement/ fin de traitement. 8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique.

- **Connaître le traitement d'alarme entraînant des spécificités**

Savoir : Mesurer l'importance du processus (exemple : l'agression/ l'intrusion, la levée de doute audio/vidéo/autres, le télécontrôle et télécommande). 8 heures dont 4 heures de mise en situation pratique.

- **Maîtriser la relation avec les interlocuteurs**

Savoir : La relation client ; La relation service d'intervention ; La relation avec les secours et forces de l'ordre. 4 heures dont 1 heure de mise en situation pratique.

- **Maîtriser le comportement à adopter vis-à-vis des interlocuteurs**

Savoir : La gestion du stress ; La gestion du temps ; L'expression et le formalisme ; La gestion de situations de crise ; Un vol à main armée ; L'agression ; L'assistance aux personnes ; L'incendie. 4 heures dont 1 heure de mise en situation pratique.

- **Maîtriser la rédaction**

Savoir : Rendre compte ; Les méthodes. 4 heures dont 2 heures de mise en situation pratique.

- **Mise en situation pratique télésurveillance**

3ème partie : Vidéoprotection (66 heures)

Connaître les dispositions utiles encadrant l'activité de vidéoprotection, Connaître la réglementation européenne et les autres règles encadrant la profession, Déetecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes, Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention, Alerter les secours, Repérer et analyser les comportements à risque, Alerter, Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail, Exploiter les informations véhiculées par les images, Maîtriser les systèmes d'exploitation, Développer les capacités de vidéoprotection, Mise en situation pratique vidéoprotection.

- **Connaître les dispositions utiles encadrant l'activité de vidéoprotection**

Maîtriser : Les dispositions des livres II et VI du code de la sécurité intérieure relatives à la vidéoprotection ; Les dispositions du code civil et du code pénal relatives au respect de la vie privée ; Les grands principes de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; Les dispositions du code du travail relatives à l'information préalable du salarié concernant la collecte d'informations le concernant personnellement. 7 heures dont 2 heures de mise en pratique.

- **Connaître la réglementation européenne et les autres règles encadrant la profession**

Connaître : La réglementation européenne pour la protection des données (RGPD) ; Les organismes régulateurs et de certification ; Les règles de certification dans le domaine de la vidéoprotection ; Les dispositions fixant les conditions de certification des installateurs de systèmes de vidéosurveillance ; Les recommandations de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). 5 heures dont 1 heure de mise en pratique.

- **Déetecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes**

Capacité de détection et d'analyse des comportements suspects ; Reconnaître les comportements suspects (le " profiling ") ; Connaître les indicateurs physiques, la communication non verbale (les parties du corps se révèlent) ; Savoir identifier et reconnaître les différents matériels utilisés par les terroristes : Armement (arme de poing, fusil d'assaut, fusil de chasse, fusil à pompe, lance-roquette, etc.) ; Les différents explosifs (solide, liquide, vrac) ; Les engins explosifs improvisés (eei), schéma de montage, déclenchement piégé, retardement, contrôlé (ceinture explosif).

- **Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention**

Savoir : Alerter ou faire alerter les forces de l'ordre et sa hiérarchie ; Capacité à établir un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace.

- **Alerter les secours**

Savoir : Effectuer un compte rendu rapide et efficace de la situation aux services de secours.

- **Repérer et analyser les comportements à risque**

Savoir : Repérer les situations anormales ; Analyser l'environnement économique de l'activité et le contexte sécuritaire ; Anticiper les conséquences liées aux menaces. Connaître : Les consignes et les informations spécifiques propres au métier d'opérateur de vidéoprotection en fonction du site à surveiller et appliquer les consignes locales au regard du contexte environnemental.

- **Alerter**

Savoir : Alerter ou faire alerter les forces de l'ordre, les services de secours et sa hiérarchie ; Effectuer un compte rendu et une description de la situation de façon claire, concise et efficace ; Faciliter l'intervention des forces de l'ordre ou des secours.

- **Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail**

Connaître : Les méthodes de conception d'un système de vidéosurveillance ; Les principales familles de réglage des caméras analogiques et des caméras numériques ; Les différentes interactions entre les équipements de vidéoprotection ; Les logiciels d'exploitation de vidéosurveillance grâce à l'image ; Les interconnexions avec le contrôle d'accès ; L'anti-intrusion ; Les dispositifs d'alerte ou de reconnaissance ; Les logiciels audios complets à la vidéo ; Le logiciel de gestion vidéo (VMS) ; La supervision ; L'Hypervision ; L'intégration d'une intelligence algorithme comme outil d'aide ; Le fonctionnement et l'organisation d'un poste central de sécurité. Maîtriser : La gestion des pièces de rechanges pour une meilleure maîtrise des coûts.

- **Exploiter les informations véhiculées par les images**

Savoir : Gérer la traçabilité des images ; Gérer la destruction des images ; Rechercher des informations à partir d'images enregistrées.

- **Maîtriser les systèmes d'exploitation**

Connaître l'ensemble des outils. 1/Savoir : Veiller à la sécurisation des systèmes et des outils ; Notifier et alerter sur les éventuelles menaces d'intrusion dans le système ; Vérifier l'état de fonctionnement du système ; Rédiger les documents de synthèse (main courante, signalement, rapport...). 2/Savoir : Contrôler les images ou les plans de référence ; Vérifier les masques et les champs de vision ; Proposer des cycles automatiques et des prépositions des caméras ; Effectuer les premiers gestes de maintenance.

- **Développer les capacités de vidéoprotection**

Savoir : Formaliser les procédures ; Rechercher l'optimisation des procédures ; Rédiger des fiches de suivi du système de vidéoprotection.

- **Mise en situation pratique vidéoprotection**

4ème partie : Stage en entreprise (42 heures)

- **4ème partie : Stage en entreprise (42 heures)**

Un stage de mise en application des toutes les connaissances vues en formation est prévu dans le cursus de formation.

5ème partie : Cas concrets de Vidéoprotection (21 heures)

- **Cas concrets de mise en situation pratique et préparation à l'examen**

4-Modalités et moyens pédagogiques

Chaque stagiaire se verra confier, à l'ouverture de stage, un fascicule pédagogique à jour des dernières modifications réglementaires comportant les modules de formation.

Des exercices de mise en pratique des connaissances seront réalisés au cours de la formation avec mises en situation réelle et exercices sur feu réel (manipulation extincteurs, RIA...).

Des QCM/QCU informatiques avec télécommande seront réalisés régulièrement afin d'évaluer les connaissances théoriques du stagiaire.

Des vidéos seront projetées aux stagiaires afin de synthétiser les modules évoqués durant la formation.

5-Examen

L'examen se déroule en 4 parties pour obtenir la validation de 2 CCP* (1 CCP pour la vidéoprotection et 1 CCP pour la télésurveillance) :

- Une mise en situation pratique.

- Un entretien technique.
- Un QCM.
- Un dossier professionnel.

La validation d'un seul CCP ne permet que l'obtention de la carte professionnelle concernée, pas du titre qui, lui, nécessite l'obtention des 2 CCP. Si un seul CCP est validé, un livret de certification est remis au candidat.

CCP* : Certificat de Compétences Professionnelles